



FLASH INFOS



Mobilisation pour le PLU : l'enquête publique a démarré

Madame, Monsieur,

Depuis le 3 mai et jusqu'au 3 juin se déroule une enquête relative au plan local d'urbanisme de notre commune. Tous les documents sont disponibles sur le site internet www.saint-witz.fr

Pourquoi une enquête publique sur le PLU ?

Le PLU a été arrêté par le Conseil municipal du 16 décembre 2015 et a été soumis pendant trois mois à l'examen des « Personnes Publiques Associées » (les communes avoisinantes, la direction départementale des territoires, la SNCF, la chambre d'agriculture...). C'est une formalité obligatoire. A l'issue de cette période, ces organismes ont remis leurs avis au Préfet. Ce dernier nous impose à nouveau des modifications.

L'enquête publique a pour but de permettre au commissaire enquêteur de recueillir l'avis de la population au sens large (wézienne ou non) afin de faire une synthèse de toutes les observations. **Ses conclusions sont déterminantes dans l'arrêté final que prendra le Préfet !**

Quels sont les enjeux ?

1) un enjeu de délai :

Pour la commune, il s'agit, malgré les commentaires défavorables du Préfet (mais non définitifs), de finaliser le PLU avant la fin de l'année, **afin d'éviter qu'il ne soit à partir du 1er janvier 2017 rédigé à notre place par les instances extérieures à Saint-Witz.**

2) un enjeu pour le futur du village et la préservation de son style :

Les remarques majeures du Préfet portent sur deux éléments :

- La consommation excessive de terres agricoles
- Le taux de logements sociaux trop faible.

En effet, le Préfet n'autorise qu'une consommation de terres agricoles de 10 ha (au lieu des 20 projetés) correspondant à la zone « haie jabeline », à côté des étangs, ce qui exclut tout développement au-delà de la zone hôtelière ou de la maisonneraie 2. (Voir plan ci-après).

De plus, le Préfet souhaite « une forte densité de logements, soit la réalisation de 300 logements (au lieu des 250 que nous envisagions sur cette zone), avec un taux de 50% de logements sociaux ». **Nous ne pouvons admettre ni cette densité ni ce pourcentage de logements sociaux sur ce seul endroit.**

Le contre projet de la commune consiste :

- à examiner la complexité de passer de 250 (maximum prévu) à 300 logements sur la zone proposée de « la haie jabeline » compte tenu des points suivants:

- √ la circulation automobile (une seule voie de dégagement : la rue de la fontaine aux chiens et une insertion difficile sur la rue de Paris ;
- √ l'impossibilité de réaliser des parkings en sous sol ;
- √ la difficulté de vie dans la commune sans un véhicule ;
- √ le trafic de bus inadapté aux horaires des activités de la plateforme de Roissy ;
- √ l'homogénéité à conserver dans le style de l'habitat sur Saint-Witz.

- à réaliser en complément au cœur du village un ensemble comportant un cabinet médical et des petits logements, (entre 30 et 45) avec un fort taux de logements sociaux.

Ce projet, je vous demande de le faire vôtre et de le défendre massivement auprès du commissaire enquêteur afin que les spécificités de notre commune soient enfin prises en compte par les autorités.

En dehors de tout clivage, **mobilisons-nous, c'est très important, pour défendre le futur de Saint-Witz** auprès du commissaire enquêteur. Il se tiendra à disposition du public, en mairie de Saint-Witz :

- **Jeudi 19 mai 2016** de 16h à 19h,
- **Samedi 28 mai 2016** de 9h à 12h,
- **Vendredi 3 juin 2016** de 16h à 19h.

Un registre est disponible aux heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez également lui écrire.

Je compte sur vous.

Le Maire

Germain Buchet

